

329

DQ1.1

Le 7 juin 2016

Projet de stockage de gaz naturel liquéfié
et de regazéification à Bécancour

6211-19-025

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

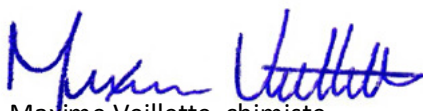
**Objet : Projet de stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour
Réponses aux questions du 7 juin 2016 (DQ1)**

Madame Carrier,

À la suite de votre correspondance du 7 juin 2016 concernant des questions supplémentaires liées au projet mentionné en objet, il nous fait plaisir de collaborer avec la commission en ayant rédigé des réponses que nous espérons aussi complètes que possible.

Veillez trouver, annexées à la présente, les réponses aux questions formulées pour lesquelles la commission souhaitait obtenir des réponses. Nous en profitons pour réitérer notre engagement à participer le plus activement possible aux travaux de la commission et vous remercions des efforts et de l'expertise mis à profit pour la consultation du public dans ce projet.

Recevez, Madame Carrier, nos salutations les plus distinguées.



Maxime Veillette, chimiste
Directeur - Environnement

p.j.

Réponses aux questions complémentaires du 7 juin 2016 adressées à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (DQ1)

Question 1

Quelles sont vos prévisions des besoins en gaz naturel de l'ensemble du Parc industriel pour les 20 prochaines années?

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) ne réalise pas de prévisions sur les besoins en énergie pour le développement d'industries, et ce pour de multiples raisons.

Tout d'abord, il est à toute fin pratique impossible de prévoir le type et l'ampleur des projets industriels qui désireront s'implanter à Bécancour. Le parc industriel et portuaire de Bécancour vise à attirer des méga-projets dont la réalisation et le développement sont liés à la conjoncture et à l'intérêt d'investisseurs étrangers. Les paramètres énergétiques de telles usines sont donc difficilement prévisibles, particulièrement sur un tel horizon.

Dans le cas du gaz naturel, la problématique devient encore plus complexes puisque trois des quatre méga-projets actuellement en développement à Bécancour ne l'utilisent pas comme une source énergétique mais comme une matière première, faisant de chacun de ces projets, même pris individuellement, les plus grands consommateurs de gaz naturel à s'établir au Québec. Les besoins en gaz naturel à long terme sont donc fortement liés au développement du marché des produits finis de ces usines. Établir des prévisions à long terme demanderait de nombreuses études de marché et sans doute des études actuarielles qui sont au-delà des capacités de la SPIPB et qui seraient, dans tous les cas, hautement spéculatives. Enfin, l'approvisionnement en gaz naturel est du ressort d'entreprises privées, et les ententes négociés entre les promoteurs industriels et ces entreprises concernant les tarifs et les capacités réservées ne sont pas publiques ou accessibles par la SPIPB. D'ailleurs, ces contrats font généralement intervenir plusieurs entreprises différentes pour fournir, transporter et distribuer la molécule de méthane.

De plus, il n'apparaît pas utile ou nécessaire à la SPIPB de réaliser de telles prévisions. Les travaux nécessaires à l'implantation d'un méga-projet industriel, notamment les études environnementales, consultations publiques, études conceptuelles et la construction induisent généralement un délai minimal de quatre ans avant le démarrage de l'usine. Ce délai permet aux fournisseurs d'énergie de réaliser les modifications nécessaires à leurs réseaux et d'ainsi répondre aux besoins des industries. Il est donc généralement du ressort de ces fournisseurs en énergie de prévoir les infrastructures nécessaires pour ces besoins.

Finalement, et il s'agit sans doute du point le plus critique, les marchés d'énergie sont réglementés par la Régie de l'énergie. Même si des besoins futurs étaient prévus pour le développement du parc industriel, il serait improbable de concevoir ou construire au préalable les infrastructures nécessaires pour fournir l'électricité ou le gaz naturel à des usines sans fournir aux entreprises en énergie d'importantes garanties financières. En effet, tout projet significatif de prolongement ou d'amélioration de réseau doit faire l'objet d'une approbation par la Régie de l'énergie, laquelle doit s'assurer de limiter l'impact sur le reste des consommateurs québécois. Par conséquent, prolonger ou améliorer la capacité d'un réseau sans avoir de garantie que les coûts seraient absorbés par un important client industriel irait à l'encontre de cet objectif.

Question 2

À la lumière de ces besoins prévisibles, précisez quand sera-t-il nécessaire d'envisager une augmentation de la capacité de distribution en gaz naturel vers le parc industriel et la région de Bécancour par une nouvelle traversée sous-fluviale ou par d'autres moyens?

Il est impossible pour la SPIPB de prévoir les besoins en infrastructures gazières pour fournir le parc industriel, notamment pour les raisons évoquées à la question précédente. Notons également que la SPIPB ne dispose pas de toutes les données techniques des réseaux énergétiques du parc industriel, et qu'elle ne peut donc pas réaliser les études nécessaires pour prévoir de telles infrastructures.

Dans ce contexte, la SPIPB préfère travailler en collaboration avec les acteurs du milieu énergétique responsables de la gestion de ces réseaux et leur fournir toute l'aide disponible pour le développement de leurs infrastructures.